A/C.2/66/L.40* **Nations Unies**



Distr. limitée 3 novembre 2011 Français

Original: anglais

Soixante-sixième session **Deuxième Commission**

Point 29 de l'ordre du jour Émancipation du citoyen et modèle de développement axé sur la paix

Argentine**: projet de résolution

Émancipation du citoyen et développement

L'Assemblée générale,

Guidée par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

Se déclarant préoccupée par les effets paralysants de la pauvreté, de l'inégalité et de la disparité dans le monde entier et consciente que l'être humain doit être au cœur de tous les plans, programmes et politiques, à tous les niveaux,

Sachant que l'émancipation du citoyen est une condition essentielle du développement,

Appréciant à sa juste valeur l'action que mène la Première Ministre du Bangladesh, Sheikh Hasina, pour établir une corrélation entre l'émancipation du citoyen et le développement,

- Prend note de la proposition que la Première Ministre du Bangladesh, Sheikh Hasina, a formulée de combiner les éléments interdépendants et synergiques de l'émancipation du citoyen et du développement, à savoir l'élimination de la pauvreté et de la faim, la réduction des inégalités, l'atténuation du dénuement, la création d'emplois pour tous, l'intégration des exclus, l'accélération du développement humain et la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations;
- Prend note également de l'offre du Gouvernement bangladais d'organiser une conférence internationale sur l'émancipation du citoyen et le développement au premier semestre de 2012 pour recueillir les avis des États Membres sur la question.

^{**} Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.





^{*} Nouveau tirage pour raisons techniques (14 novembre 2011).